



Chers Parents,

Mardi 19 mars, la Commune met en place **un service minimum d'accueil (SMA)** dans les écoles publiques (maternelle et élémentaire), en raison du nombre de déclarations d'intention de grève.

Durant la journée, les enfants seront encadrés par du personnel municipal du service éducation, enfance et jeunesse.

Cet accueil permettra **de rendre service aux familles qui n'ont pas d'autre solution** pour assurer la prise en charge de leurs enfants pendant cette journée de grève.

L'ensemble des autres services municipaux (l'accueil périscolaire, la restauration) fonctionneront normalement. Les horaires habituels d'entrée et de sortie d'école sont inchangés.

Afin que la Ville garantisse un encadrement correct des enfants, une inscription est obligatoire en contactant **avant le lundi 18 mars à 12h le service enfance-jeunesse au 06.37.32.78.01.**

**Nous remercions les familles de ne recourir au service minimum d'accueil qu'en cas d'impossibilité réelle d'organisation.**

Le Maire,

Guy SOULAVIE